4. Un livret-jeu pour garder l'animation en mémoire

En fin d'animation, un livret jeu est remis à tous les élèves. Il leur permet de se remémorer certaines notions qui ont été développées et peut également être un support pour amorcer le dialogue avec leurs parents.

5. La journée mondiale sans tabac

Chaque année, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et ses partenaires organisent la journée mondiale sans tabac.

Le 31 mai 2013, elle portait sur l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de sa promotion et de son parrainage. Ce jour là, la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé les nouvelles mesures pour lutter contre le tabagisme en France. La stratégie de la ministre portera en priorité sur les jeunes et les femmes.

6. La cigarette électronique

La cigarette électronique et son utilisation dans les lieux publics font l'objet de nombreux débats dans les médias. En mai 2013, le rapport du Professeur Bertrand Dautzenberg rappelle que les risques sanitaires liés à la cigarette électronique sont encore méconnus. Ses conclusions ont justifié l'adoption par le parlement, le 27 juin 2013, de l'interdiction de la vente aux mineurs de la cigarette électronique.

Durant les animations en classe, les animatrices sont amenées de plus en plus souvent à répondre aux questions des élèves sur ce sujet. Ils s'interrogent par exemple sur la dangerosité de la cigarette électronique et se demandent si c'est un moyen pour arrêter de fumer.

7. La démarche qualité

L'objectif de la démarche qualité en promotion de la santé est d'améliorer en permanence la qualité du service rendu aux personnes et aux populations. C'est aussi une démarche volontaire qui mobilise l'ensemble de la structure (salariés, bénévoles, administrateurs).

En Bourgogne, l'équipe Prévention a été formée à la démarche qualité et à l'utilisation du guide créé en 2009 par l'INPES et intitulé : *"Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ?"*.

L'animation *"Devenir GRAND autrement : apprendre à dire NON au tabac"* est inscrite dans cette démarche. Dans ce cadre, différents plans d'actions ont été élaborés par l'équipe et notamment les objectifs :

- de tendre vers le respect de tous les articles de la convention,
- de valoriser la place de l'enseignant,
- d'associer les délégués de classe dans le cadre d'une démarche participative,
- d'actualiser la convention.

Bilan en Bourgogne

En 2012-2013 :

6 490 collégiens bénéficiaires,
296 animations réalisées,
74 collèges différents ont accueilli l'animation,
8 animatrices professionnelles, formées sur la thématique, qui sillonnent la région.

Depuis 2005 :

54 896 collégiens bénéficiaires,
2 359 animations réalisées.

Mutualité Française Bourgogne
14 rue Jean Giono - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 50 11 37
Fax : 03 80 50 87 90

Conception : service communication Mutualité Française Bourgogne - janvier 2014 - Crédits images : Dicolor, Fotolia, Mutualité Française Bourgogne.

Mutualité Française Bourgogne

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012-2013

" Devenir GRAND autrement : apprendre à dire NON au TABAC "

Soutenu par Agence Régionale de Santé Bourgogne
Agréé par MILDT www.drogues.gouv.fr
Soutenu également par le Préfet de la Nièvre et les préfectures de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Depuis 2005, la Mutualité Française Bourgogne a fait le choix de s'engager dans la prévention du tabagisme. C'est pourquoi elle anime l'outil pédagogique et ludique "Devenir grand autrement : apprendre à dire NON au TABAC", conçu et élaboré par des professionnels de l'enfance et de l'éducation pour la santé. Cet outil est agréé par la MILDT.

Destinée aux collégiens de 6ème et 5ème, l'animation a pour objectifs de leur apporter de nombreuses connaissances sur le thème du tabac ; de modifier certaines de leurs représentations et de répondre à leurs interrogations. A terme, elle permet de favoriser le dialogue au sein de l'établissement et la réflexion sur le respect de la loi en vigueur (d'après l'évaluation 2011 de l'Observatoire Régional de la Santé). Le suivi du jeu reste constant afin d'adapter le contenu des animations aux évolutions des politiques de prévention des addictions. Ce travail est assuré par un groupe pluridisciplinaire de représentants de l'Éducation nationale, de la Mutualité Française, de l'ARS Bourgogne, de l'ANPAA et de professionnels de santé.

Les différentes évaluations menées ont montré les impacts positifs du dispositif auprès des enfants et des enseignants au sein de l'établissement et dans l'environnement familial des enfants. Cette année, l'évaluation portait sur le respect des critères de la convention entre l'établissement et la Mutualité et le déroulement de l'animation dans la classe.

Les résultats ont été traités et analysés pour vous être présentés dans ce document.

1. Objectifs et résultats sur 2012-2013

Pour l'année scolaire 2012-2013, un total de 296 animations a été réalisé dans les collèges de Bourgogne. Pour des raisons logistiques, 19 animations n'ont pas pu être programmées durant l'année scolaire 2012-2013, mais elles sont reportées sur 2013-2014.

Le nombre d'animations à réaliser par département était fixé par les deux principaux financeurs, que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT). Ces objectifs ont été atteints. Ils étaient répartis ainsi :

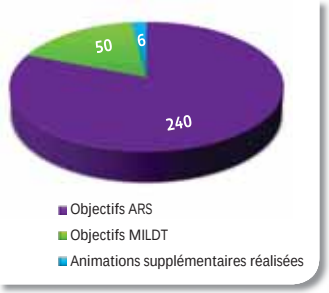

› ANIMATIONS réalisées selon les objectifs ARS et MILDT et par département :

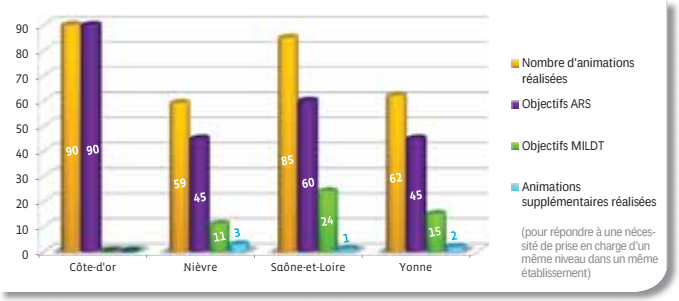

› COLLÈGES bénéficiaires de l'animation (ou refusés) par département :

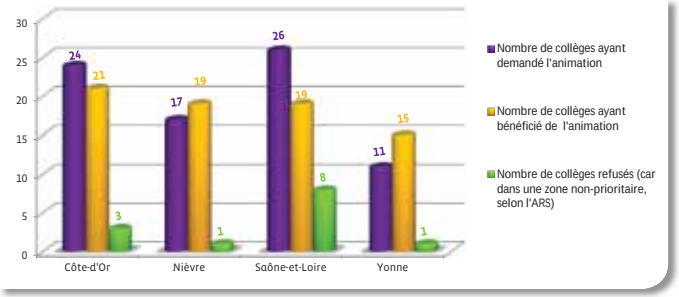

2. Le ressenti des animatrices sur les classes et les élèves

Cette année, après chaque intervention, les animatrices ont rempli une grille d'évaluation, basée sur sept critères : le dynamisme de la classe, l'attention des élèves, la prise de parole, l'écoute attentive des autres, leurs connaissances sur le thème du tabac, la restitution des réflexions demandées et la concertation en équipe.

Ces critères sont notés sur une échelle de 1 à 4, où 1 correspond à l'appréciation "*pas du tout satisfaisante*" et 4 correspond à "*très satisfaisante*".

› Notation des classes et des élèves par les animatrices (sur 4) :

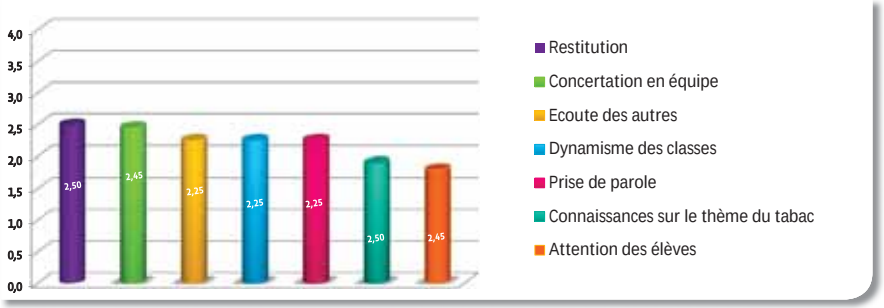

Ce graphe montre que les politiques de prévention du tabagisme doivent être confortées dans les établissements et progresser auprès de l'environnement éducatif.

3. Une meilleure couverture des zones prioritaires définies par l'ARS Bourgogne

En 2013, un certain nombre de territoires avait été défini par l'ARS Bourgogne comme étant prioritaire en matière de prévention en santé.

Ces derniers étaient répartis, par département, comme tels :

En Côte-d'Or :
- Pays Châtillonnais
- Pays Auxois Morvan

Dans la Nièvre :
- Pays Bourgogne Nivernaise
- Pays Nivernais Morvan
- Pays Nevers Sud Nivernais

En Saône-et-Loire
- Pays Autunois Morvan
- Pays Sud Bourgogne
- Pays Charollais Brionnais
- Pays Chalonnais
- Pays Bresse Bourguignonne

Dans l'Yonne :
- Pays du Tonnerrois
- Ville d'Auxerre
- Ville de Sens
- Pays Puisaye-Forterre

› Cartographie des communes de Bourgogne où l'animation a été réalisée dans au moins un collège :